

Arrêté fixant la composition de la commission de sélection pour les agents recrutés par la voie contractuelle au titre de l'année 2025 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des Ingénieurs d'études organisé par l'Université Bourgogne Europe.

Le Président de l'Université Bourgogne Europe, Vincent THOMAS,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2025

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle au titre de l'année 2025 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des Ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et pilotage) emploi-type « Chargé-e des achats et des marchés » organisé par l'Université Bourgogne Europe est composée ainsi qu'il suit :

Renaud AUBERT, Responsable administratif du Pôle Logistique– Université Bourgogne Europe – Président de la commission

Annette FRANCOIS, Cheffe de Service du Pôle d'Accompagnement des Ressources Humaines –, Rectorat de Dijon - membre titulaire,

Thierry OBLIN, Responsable adjoint du Pôle Patrimoine – Université Bourgogne Europe - membre titulaire,

Caroline COMMUNAUDAT-HUDELLOT, Adjointe à la Responsable de Service du personnel BIATSS – Université Bourgogne Europe - membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, Alain HELLEU, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, 21/05/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Alain HELLEU